



PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENERQUE

PIECE 6.9 : SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT

SITE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

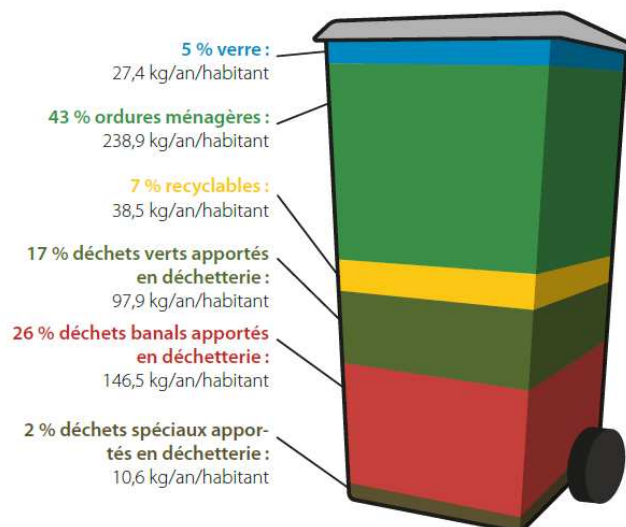
COMMUNE DE VENERQUE

Le Syndicat Mixte à Vocations Multiples (SMIVOM) de la Mouillonne assure :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en points et en points de regroupement,
- la collecte sélective en porte-à-porte et en point de regroupement des containers jaunes,
- la collecte sélective et le traitement du verre en point d'apport volontaire,
- la collecte des encombrants en porte à porte (fréquence moyenne de collecte par communes : 2 mois, hors juillet-août),
- l'exploitation du quai de transfert,
- l'exploitation des déchetteries (4 déchetteries : Auterive, Grépiac, Miremont et Cintegabelle),
- le traitement et la valorisation des différents déchets en provenance des collectes et issus des déchetteries (incinérations ou recyclages par le biais de prestataires de services).

Le nombre de communes collectées et traitées est de 18 soit 27 335 habitants.

En 2014, la composition moyenne de la « poubelle » des habitants du SMIVOM est la suivante :



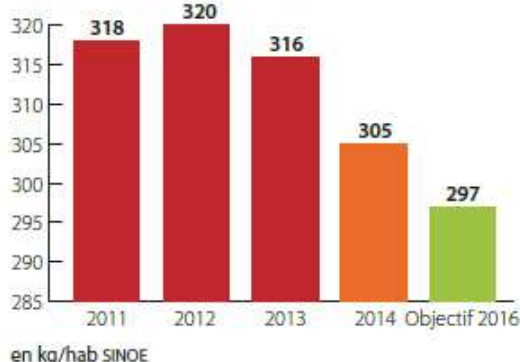
soit en moyenne 1,5 kg/jour/habitant

Le bilan de la 3e année du Programme Local de Prévention des Déchets du SMIVOM est le suivant :

Les résultats obtenus sont les suivants :

Évolution du ratio d'OMA

(Ordures Ménagères Assimilées)



Évolution du ratio DMA

(part des déchets verts, en orange)



La production de déchets résiduels et de recyclables est en baisse d'année en année, mais les dépôts en déchetteries fluctuent, car ils sont en grande partie (plus du tiers) constitués de déchets verts sur lesquels l'impact de la météo est indéniable. C'est notamment pour influencer sur ces tonnages que le broyage des déchets verts des usagers va être testé.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

Le rapport d'activités 2014 fait état d'une baisse à l'habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés.

Évolution des tonnages annuels collectés de déchets en kg/an/hab

	Population	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verres	Total
2 012	26 517	246,74	46,76	27,19	320,69
2 013	26 876	243,37	47,61	26,88	317,86
2 014	27 335	238,89	46,36	27,40	312,65
Évolution 2013-2014 (%)		- 1,84 %	- 2,62 %	+ 1,93 %	- 1,64 %

Corrigé de l'augmentation de population, on se rend compte de la diminution des déchets à l'habitant.

Au total, les ordures ménagères et assimilées sont de :

	Ordures ménagères et assimilées collectées kg/an/hab	Ordures ménagères et assimilées traitées en kg/an/hab
2 012	320,69	326,93
2 013	317,86	321,29
2 014	312,65	316,25

Ainsi, la diminution est de 8,04 kg/habitants d'ordures collectées et de 10,68kg/habitant d'ordures traitées en 3 ans en sachant que l'objectif du programme de prévention est une diminution de 5 kg/an/habitant.

Sur Venerque, la collecte des déchets ménagers a lieu, chaque lundi et jeudi en porte à porte et celle des déchets recyclables (poubelles jaunes) a lieu chaque mercredi.

En outre, la commune dispose également de 7 colonnes pour récupérer le verre répartis de la façon qui suit :

Venerque	
CODE	ADRESSE
VENE3-VE1	RUE DU 14 JUILLET
VENE3-VE2	RUE DU 14 JUILLET
VENE1-VE1	AV DU LOUP SAUT
VENE2-VE1	ALLE DU DUC DE VENTA.
VENE4-VE1	RUE JEAN-BATISTE NOUL
VENE4-VE2	RUE JEAN-BATISTE NOUL
VENE4-VE3	RUE JEAN-BATISTE NOUL

Le bilan des levées 2014 pour le verre fait état d'une amélioration de la performance par habitant passant de 23kg/habitant/an en 2012 pour 24kg/habitant/an en 2013.

☞ COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Afin de diminuer les tonnages d'ordures ménagères ainsi que les tonnages des déchets verts déposés dans ses déchetteries, le SMIVOM s'est engagé depuis 2005 dans une opération de promotion du compostage individuel à domicile. L'objectif de cette opération était de réduire la production des déchets à la source, en permettant aux habitants de traiter eux-mêmes la part fermentescible de leurs déchets ménagers. En tout 2 440 composteurs individuels ont été vendus depuis 2 005 et 159 lombricomposteurs depuis 2010. Ainsi, 20 % des foyers sont d'ores et déjà équipés afin de composter leurs déchets à domicile, reste à atteindre le taux fixé dans le programme de prévention de 30 % d'ici 2016.

☞ LA RECUPERATION DU TEXTILE

Le SMIVOM a conventionné avec la société Eco-Tlc afin de permettre une meilleure récupération des déchets textile/linge et chaussures qui se trouvent aujourd'hui dans les flux d'ordures ménagères grâce à une meilleure information des citoyens et pour améliorer la communication. 6 nouvelles bornes à textiles ont été implantées en 2014 et la collecte est passée de 80,7 tonnes en 2013 à 83,2 tonnes en 2014 soit 2,8 kg/habitant. **La commune de Venerque compte notamment 2 points relais.**

☞ LES DEEE

Depuis le 16 décembre 2008, le smivom a mis en place la collecte des deee (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) sur l'ensemble de ses déchetteries. La collecte vient en complément des circuits de récupération imposés aux distributeurs et fabricants de deee par le décret du 20 juillet 2005, lui-même résultant de la directive européenne du 27 janvier 2003. En 2014, 38 068 appareils électriques et électroniques ont ainsi été collectés et recyclés contre 30 835 en 2013. Le recyclage des deee du SMIVOM en 2014 a permis d'éviter l'émission de 154 tonnes de co2 et d'économiser 295 barils de pétrole brut.

☞ COUT DU SERVICE DECHETS (COLLECTE / TRAITEMENT / DECHETTERIE)

La participation annuelle demandée aux collectivités adhérentes reporté à un coût par habitant est en diminution depuis 2012.

	2012	2013	2014
Coût Traitement SMIVOM	949 024,52 €	854 410,28 €	988 291,39 €
Coût Collecte SMIVOM	1 342 211,23 €	1 461 968,48 €	1 403 793,52 €
Coût Déchetterie SMIVOM	680 686,66 €	704 148,19 €	628 812,18 €
Nombre d'habitants	26 517	26 876	27 335
Coût de la collecte à l'habitant	50,62 €	54,39 €	51,35 €
Coût des déchetteries à l'habitant	26,67 €	26,19 €	23,00 €
Coût du traitement à l'habitant	32,72 €	28,93 €	33,12 €
Coût du service à l'habitant	110,01 €	109,51 €	107,47 €

☞ PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS

Le 4 août 2011, un programme de prévention des déchets a été signé avec l'ADEME pour un objectif de réduction de 7% des ordures ménagères résiduelles et assimilées d'ici à 5 ans.

8 actions de prévention avaient été définies en 2012 à la suite du diagnostic. Elles concernaient :

- l'instauration de la redevance spéciale (pour les professionnels),
- l'extension des opérations de compostage domestique,
- la diffusion du Stop Pub (pour apposition sur les boîtes à lettres),
- la mise en place des gobelets réutilisables lors des fêtes,
- l'éco-exemplarité,
- la création d'une recyclerie,
- la sensibilisation au gaspillage alimentaire,
- le développement du compostage collectif.

Depuis, certaines actions ont été arrêtées (celle des gobelets réutilisables) ou sont mises entre parenthèses (celle de la recyclerie). En revanche, d'autres sont apparues : le broyage des déchets verts, le développement du réemploi des textiles et la sensibilisation à la prévention des déchets.

Le ramassage des déchets verts a lieu un mardi sur deux pour les quantités inférieures à moins d'1 m³ et des bennes peuvent être mises à disposition pour les plus grosses quantités.